



LE 2 OCTOBRE 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 20 rue de Fatima Est, le lundi 2 octobre 2017 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Christian Blouin, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

8265-021017 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis septembre 2017

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire septembre 2017 – États comparatifs prévus à l'article 105.4 la Loi sur les cités et villes

8266-021017 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017.

8267-021017 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1701677 à 1701767	187 485,46 \$
Journal des chèques 1701768 à 1701804	1 748 345,04 \$

8268-021017 **AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE #4 – CONSTRUCTION CITADELLE – AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant la recommandation positive de la firme Coarchitecture concernant le paiement du décompte progressif #4 des travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 97 488,36 \$ plus les taxes soit 112 087,24 \$ conditionnellement à l'obtention des quittances partielles et payable à même le budget courant.

8269-021017 **ACHAT DES DRAPEAUX DE LA VILLE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser l'achat de drapeaux de la Ville pour les bâtiments de la Ville au coût approximatif de 5 500 \$ plus les taxes applicables.

8270-021017 **GALA RECONNAISSANCE DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au Gala reconnaissance Côte-de-Beaupré qui se tiendra le 2 novembre et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

8271-021017 **REMBOURSEMENT M. SERGE SIMARD**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le remboursement de la somme de 62,48 \$ à M. Serge Simard.

8272-021017 **CHANGEMENT DE LIEU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution 7859-071116 adoptée par le conseil municipal fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances ordinaires pour la prochaine année;

ATTENDU la construction de la nouvelle salle du conseil à même l'hôtel de ville situé au 10 995 rue des Montagnards à Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu :

QUE les séances suivantes auront lieu à l'hôtel de ville situé au 10 995 rue des Montagnards à Beaupré :

- lundi 13 novembre 2017
- lundi 4 décembre 2017

QU'un avis public soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité;

8273-021017 **REMERCIEMENTS LISE PELLETIER**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de remercier Mme Lise Pelletier pour le travail accompli au cours des huit (8) années pendant lesquelles elle a siégé au conseil municipal.

8274-021017 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (10 854, AVE ROYALE)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 10 854, avenue Royale a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon suivant les plans déposés.

8275-021017 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – 11 156 AVE ROYALE**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 11 156 à 11 162, avenue Royale a déposé les plans pour une demande de permis pour agrandir le bâtiment à l'étage à même la galerie du côté droit située dans la partie arrière du bâtiment et pour reconstruire la galerie à l'arrière du bâtiment;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'agrandissement suivant les plans déposés.

8276-021017 **PROJET DE RÉNOVATION – 108, RUE DU GROS VALLON**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 108, rue du Gros-Vallon a déposé les plans pour une demande de permis pour ajouter 2 fenêtres dans le comble dans la partie arrière et sur le côté gauche du bâtiment pour faire un puits de lumière au-dessus de la galerie;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que l'ajout de fenêtres dans le comble ne compromet pas le style architectural par rapport aux constructions adjacentes et que le style de fenêtre proposé permet une uniformité visuelle avec la fenestration existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation pour l'ajout de 2 fenêtres suivant les plans déposés.

8277-021017 **ATTESTATION DE LA GREFFIÈRE CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN DE VÉGÉTAUX POUR UN ÉCRAN VÉGÉTAL LE LONG DE LA ROUTE 138 ET SUR LES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU la résolution #8240-050917 adoptée le 5 septembre 2017, autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la plantation et l'entretien de végétaux pour un écran végétal le long de l'emprise de la route 138 et sur des terrains de la municipalité dans le parc industriel;

ATTENDU l'attestation de la greffière confirmant qu'aucune soumission n'a été reçue lors de la date d'ouverture des soumissions les 18 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de reporter le projet au printemps 2018 conditionnellement à l'acceptation par la MRC de reconduire la subvention accordée à la Ville au printemps 2018.

8278-021017 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES - AFFICHAGE**

ATTENDU que le Festival de l'Oie des Neiges demande, comme par les années passées, l'autorisation d'installer une enseigne temporaire sur le territoire de la Ville de Beaufort pour l'événement « Festival de l'Oie des Neiges » qui se tiendra du 6 au 9 octobre 2017;

ATTENDU que l'enseigne sera installée à l'intersection de la Route 138 et de la rue Prévost;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le Festival de l'Oie des Neiges à installer ladite enseigne à l'endroit décrit ci-dessus.

8279-021017 **MANDAT À ME ALAIN BOURGET - ACQUISITIONS DE TERRAINS ET SERVITUDES – TRAVAUX DU FEPTEU -**

ATTENDU qu'il est nécessaire dans le cadre des travaux d'infrastructures de rues du programme FEPTEU d'acquérir des parcelles de terrain dans le but d'agrandir les assiettes de rues;

ATTENDU qu'il est également nécessaire d'acquérir des servitudes pour l'implantation de bornes-fontaines et pour des tuyaux d'aqueduc et d'égouts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement :

- a) de nommer Me Alain Bourget afin de préparer tous les documents nécessaires à cet effet;
- b) d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents.

8280-021017 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES SAINTE-MARIE, DES ÉRABLES ET INTERSECTION ROYALE DES ÉRABLES**

Considérant que la Ville de Beaufort désire obtenir des offres pour les services professionnels en ingénierie pour la réfection des infrastructures des rues Sainte-Marie, des Érables et intersection Royale/des Érables;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres, la grille de pondération et d'évaluation et l'estimé des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8281-021017 **TRAVAUX AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les travaux extérieurs d'aménagement de l'hôtel de ville pour un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables et payable à même le règlement d'emprunt numéro 1178.

8282-021017 **AUTORISATOIN DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 – ENTREPRISES GNP – TRAVAUX FEPTEU**

Considérant la recommandation positive de la firme Cima+ concernant le paiement du décompte progressif #3 des travaux du FEPTEU;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 1 069 305,82 \$ plus les taxes soit 1 229 434,37 \$ conditionnellement à l'obtention des quittances partielles et payable à même les règlements 1212 et 1220.

8283-021017 **MANDAT À UNE FIRME D'ARPENTEUR – TRAVAUX FEPTEU**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater M. Thierry Lefrançois de la firme Lefrançois arpenteurs-géomètres au montant de 8 000 \$ plus les taxes afin de préparer les 8 descriptions techniques et les 6 opérations cadastrales et payable à même les règlements 1212 et 1220.

8284-021017 **ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA ET PLAN D'ACTION**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter la politique MADA et le plan d'action.

8285-021017 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DES POMPIERS**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beaupré désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beaupré prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte de Beaupré en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Côte de Beaupré.

8286-021017 **UTILISATION DES VÉHICULES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'HALLOWEEN**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser les pompiers intéressés et disponibles (à titre de bénévole) à circuler dans les rues de la Ville avec les véhicules nécessaires lors de la fête de l'halloween le 31 octobre.

8287-021017 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES – PRÉSENCE DES POMPIERS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser les pompiers disponibles à participer au Festival de l'Oie des Neiges qui se tiendra du 6 au 9 octobre 2017 et à utiliser les équipements et véhicules nécessaires. Il s'agit d'une activité de bénévolat.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #1217 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 1217 sur la gestion des matières résiduelles. Une copie du présent règlement a été présentée par Monsieur Pierre Renaud et remise à tous les membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et une seule question a été posée concernant le stationnement à l'hôtel de ville relativement à la nouvelle salle du conseil.

8288-021017 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 20.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale